

ECOLE SUGER

8, rue Yves du Manoir
92420 VAUCRESSON

☎ : 01.47.41.10.44

Fax : 01.47.01.46.43

STAGE EN ENTREPRISE

Classes de Troisième

Année scolaire 2011/2012

Chers Parents,

Compte-tenu du succès rencontré par les stages en entreprise organisés les années précédentes pour nos élèves de 3^{ème}, et tel que souhaité par un certain nombre d'entre vous, nous avons pris la décision de reconduire cette expérience pour l'année 2010/2011.

En effet, au terme des « années collège », il nous semble important de sensibiliser nos élèves au monde du travail. Par cette initiative, nous souhaitons vivement les amener à réfléchir au comportement à adopter dans un contexte différent du monde scolaire et leur permettre ainsi de découvrir certaines réalités.

Ce stage pour tous les élèves de troisième se déroulera du **lundi 12 décembre au vendredi 16 décembre 2011 inclus**.

Les élèves devront rédiger un rapport de stage et nous le remettre pour le **lundi 09 janvier 2012**.

En conséquence, vous voudrez bien trouver ci-joint deux conventions de stage à nous retourner **signées par l'entreprise retenue et par le représentant légal de l'élève**, pour le **lundi 14 novembre au plus tard**.

Dans la mesure du possible, il serait souhaitable que le stage se déroule dans une entreprise différente de celle des parents. Des échanges inter famille pourraient toutefois être envisagés.

Nous vous remercions pour votre diligence et vous assurons, chers parents, de notre parfaite considération.

S. KERNEVES
RESPONSABLE DU COLLEGE

CONVENTION DE STAGE

Entre le Collège SUGER, représenté par le chef d'Etablissement Monsieur Joly,
8 rue Yves du Manoir 92420 VAUCRESSON – Tél : 01.47.41.10.44 – Fax : 01.47.01.46.43

et l'Entreprise :
adresse
Domaine d'activité :
Responsable de l'élève pendant le stage
Agissant en qualité de :
Adresse :
Téléphone :
Fax :

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : La présente convention a pour objet la mise en œuvre au bénéfice des élèves du Collège SUGER d'une action éducative concertée.

Article 2 : Par cette action, nous voulons sensibiliser nos élèves à l'activité d'une entreprise. Prise de contact par téléphone ou par écrit avec un milieu adulte, approfondissement des motivations à choisir un secteur plutôt qu'un autre, réflexion sur un univers auquel ils seront confrontés après leurs études, interrogations sur l'attitude et le comportement à adopter dans un contexte différent du milieu scolaire.

Article 3 : Durant le stage, les élèves sont soumis aux règles générales en vigueur dans l'entreprise, notamment en matière de sécurité et d'horaire. En cas de manquement à la discipline, le chef d'entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage de l'élève fautif après avoir prévenu le chef d'établissement.

Article 4 : Au cours du stage, l'élève ne pourra prétendre à aucune rémunération de la part de l'entreprise.

Article 5 : Les élèves sont couverts par une assurance pour tout accident survenant dans le cadre d'activités organisées par le Collège. En cas d'accident survenant à l'élève, le chef d'entreprise s'engage à faire parvenir toutes les déclarations le plus rapidement possible au chef d'Etablissement.

Article 6 : La présente convention est signée pour une période d'une semaine, du **lundi 12 décembre au vendredi 16 décembre 2011 inclus**, en fonction des horaires de l'entreprise.

Elève concerné

Nom et prénom : Téléphone :
Adresse :
.....

Le représentant
de l'Entreprise

Le représentant
légal de l'élève

Le chef d'Etablissement